

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

PROCES-VERBAL

(10 heures)

Madame Rolande CLOCHET, Maire, ouvre la séance en ces termes :

« Les plouguielloises et plouguiellois ont élu une nouvelle équipe municipale. Je souhaite tout d'abord remercier celles et ceux qui ont voté pour la liste « Agir ensemble pour PLOUGUIEL ». L'heure est venue de passer le relais à la liste majoritaire « Plouguiel, nos valeurs Terre et Mer ».

Madame CLOCHET cite ensuite les conseillers municipaux élus au scrutin du 23 mars 2014 et les déclare installés dans leurs fonctions :

- ⇒ NEDELEC Jean-Yves
- ⇒ DANTEC Jeanne
- ⇒ LE FLOC'H François
- ⇒ LE MERRER Martine
- ⇒ LE DISSEZ Yannick
- ⇒ DAGORN Anne-Marie
- ⇒ PICARD Jean-Joseph
- ⇒ DONVAL Morgane
- ⇒ HERLIDOU Laurent
- ⇒ THOS Solène
- ⇒ GOURIOU Charles
- ⇒ GRACE Chantal
- ⇒ LE GOFF Alexandre
- ⇒ FLOURY Valérie
- ⇒ BROCHEN Jean-François
- ⇒ CLOCHET Rolande
- ⇒ HUONNIC Pierre
- ⇒ LE GOFF Josette
- ⇒ LE PARANTHOEN Pierre

Monsieur Pierre LE PARANTHOEN, doyen des élus, a ensuite pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal (par ordre alphabétique) des membres du conseil et a dénombré dix-neuf conseillers présents.

Ont été désignés pour compléter le bureau, Messieurs Jean-Joseph PICARD et Pierre HUONNIC, assesseurs, ainsi que Monsieur Alexandre LE GOFF, secrétaire de la séance.

I - ELECTION DU MAIRE

Monsieur Pierre LE PARANTHOEN a donné lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».

Se sont déclarés candidats au poste de Maire :

- Mr NEDELEC Jean-Yves ;
- Mme CLOCHET Rolande.

Un bulletin de vote ainsi qu'une enveloppe ont été remis à chaque membre de l'assemblée. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom par le Président, a déposé son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Les résultats du dépouillement sont ainsi déclarés :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- Mme CLOCHET Rolande : 4 voix
- Mr NEDELEC Jean-Yves : 15 voix

A la majorité absolue,
dès le premier tour de scrutin,
- Monsieur NEDELEC Jean-Yves a été proclamé
Maire de la Commune de PLOUGUIEL.

II - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur NEDELEC fait savoir que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Monsieur NEDELEC donne connaissance des différentes attributions affectées aux postes d'adjoints :

- * 1^{er} adjoint : voirie, assainissement individuel, littoral, devoir patriotique
- * 2^{ème} adjoint : affaires sociales, vie associative
- * 3^{ème} adjoint : personnel technique, bâtiments communaux, mise en valeur des sites, patrimoine
- * 4^{ème} adjoint : vie scolaire, personnel scolaire, jeunesse, sports, culture
- * 5^{ème} adjoint : urbanisme, tourisme, finances, projets nouveaux

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
par 15 voix « POUR »
et 4 « ABSTENTIONS »,
- DECIDE la création de cinq postes d'adjoint au maire.

III - ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur NEDELEC précise que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Deux listes se sont déclarées candidates aux fonctions d'adjoints.

- Liste de Mr LE FLOC'H François :
 - Mr LE FLOC'H François
 - Mme DANTEC Jeanne
 - Mr PICARD Jean-Joseph
 - Mme LE MERRER Martine
 - Monsieur LE DISSEZ Yannick
- Liste de Mme CLOCHET Rolande :
 - Mme CLOCHET Rolande
 - Mr HUONNIC Pierre
 - Mme LE GOFF Josette
 - Mr LE PARANTHOEN Pierre

Deux bulletins de vote ainsi qu'une enveloppe ont été remis à chaque membre de l'assemblée. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom par le Maire, a déposé son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Les résultats du dépouillement sont ainsi déclarés :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- Liste de Mme CLOCHET Rolande : 4 voix
- Liste de Mr LE FLOC'H François : 15 voix

A la majorité absolue,
dès le premier tour de scrutin,
ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- Monsieur LE FLOC'H François :
premier adjoint chargé de la voirie, de l'assainissement individuel,
du littoral et du devoir patriotique.
- Madame DANTEC Jeanne :
deuxième adjoint chargé des affaires sociales et de la vie associative.
- Monsieur PICARD Jean-Joseph :
troisième adjoint chargé du personnel technique, des bâtiments communaux,
de la mise en valeur des sites et du patrimoine.
- Madame LE MERRER Martine :
quatrième adjoint chargé de la vie scolaire, du personnel scolaire,
de la jeunesse, des sports et de la culture.
- Monsieur LE DISSEZ Yannick :
cinquième adjoint chargé de l'urbanisme, du tourisme, des finances
et des projets nouveaux.

Monsieur NEDELEC, Maire, a ensuite clos la séance en ces termes :

«Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs ; Mesdames et Messieurs les Elus ; et chers amis. En ce jour où je porte cette écharpe tricolore avec beaucoup de fierté, je pense à tous les plouguielloises et plouguiellois et je ne puis m'empêcher en ce moment d'avoir une pensée pour mes colistières, colistiers, mes amis et mes proches.

Cette écharpe me fait également prendre conscience de la tâche à accomplir et de mes devoirs vis-à-vis de la population de PLOUGUIEL.

Je serai le maire de toute la communauté plouguielloise pour rassembler (dans les projets et les idées) toutes les conditions pour rendre notre commune plus belle, plus attractive et pour l'amélioration de la vie quotidienne.

Aujourd'hui ce n'est pas seulement un jour de passation de pouvoir, les différences et rivalités doivent passer au second plan, le respect des uns et des autres sera la base de notre pacte municipal.

Pour réussir ce travail, je pourrai compter sur mon équipe, sur mes adjoints, l'ensemble des conseillers municipaux pour m'aider dans la réalisation de nouveaux projets et le fonctionnement quotidien de notre commune.

Je voudrais également compter sur les élus de l'équipe de Madame CLOCHET, « Agir ensemble pour PLOUGUIEL » et à travers des différents conseils consultatifs pour travailler ensemble pour le bien-être de tous.

Pour réussir notre programme, il nous faut placer la femme et l'homme au cœur de nos préoccupations, par l'écoute et les contacts avec la population de notre commune, par la communication et l'information.

Il ne faut jamais perdre de vue le quotidien et ce qui fait la vie de nos concitoyens.

Nous allons rencontrer très prochainement tous les personnels de notre commune avec l'équipe municipale.

Vous connaissez nos projets et programmes, ils ont été exposés pendant toute la période qui a précédé le vote du 23 mars, il nous faudra les appliquer et les réaliser pour satisfaire les attentes et répondre aux préoccupations.

Ces projets et travaux seront portés à la connaissance de la population et aucun quartier, aucun hameau ne devra être oublié, nos habitants doivent être servis avec la même égalité.

Nous continuerons à apporter notre aide aux associations qui s'impliquent fortement dans l'animation de notre commune, et je respecte et rend hommage à tous ceux qui dépensent temps et énergie pour les autres.

Mesdames, Messieurs, chers collègues du Conseil Municipal, à chacune et chacun d'entre vous quelles qu'aient été vos préférences, vos choix, je vous adresse un salut fraternel.

Mesdames et Messieurs, comment vous dire les sentiments qui sont les miens en cette heure solennelle, de l'émotion et de la passion, du respect et de la tolérance.

PLOUGUIEL appartient à tout le monde, nous en sommes tous à des titres différents les acteurs, les garants et les artisans.

Aimons PLOUGUIEL et ses habitants.

Je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié dans la salle des Ajoncs d'Or.

Bonne journée à tous.

Je vous remercie ».

FIN DE LA SEANCE : 10 H 35